

Compte-rendu du Conseil Municipal

| | |
|-------------------------------|--|
| <i>Présents :</i> | Denise DE MARCH, Jean Marc JOURDAN, Sandrine PERRIN, Pierre REVERCHON, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Clémentine CORTET, Christelle GIRARDY, Kévin TORRES-FERREIRA, Kévin TORRES-FERREIRA, Nadine TRUCHE. |
| <i>Absents excusés :</i> | Laurence DESLOGES (procuration à Kévin TORRES-FERREIRA), Thierry DENOEUDE. |
| <i>Absents</i> | Alexandre MERLE |
| <i>Secrétaire de séance :</i> | Sandrine PERRIN |



Le compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité



01 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC GRAND LAC - COMPÉTENCE DE GESTION DE L'EAU POTABLE

Un rappel est fait sur les conditions dans lesquelles nous avons négocié avec Grand Lac les conséquences du transfert des compétences « eau potable et assainissement ».

Il semble utile de rappeler que ce transfert de compétence nous était imposé par la loi. En effet, nos élus avaient décidé que les petites communes ne prenaient pas le soin suffisant des installations d'eau et d'assainissement et que seules les intercommunalités pouvaient exercer cette compétence.

Au moment du transfert de compétence, toutes les communes n'ayant pas délégué la gestion de leurs réseaux à un prestataire, ont posé la question du devenir de leurs agents techniques qui étaient rémunérés pour intervenir sur ces réseaux.

Une négociation avec Grand Lac a permis d'obtenir une compensation financière sur 3 ans, dégressive comme suit : La totalité des rémunérations imputées sur le budget « eau potable » pour l'année 2018 ; les deux tiers de cette rémunération versés en 2019 ; et enfin un tiers de cette rémunération versé en 2020.

Afin de pouvoir encaisser ces sommes, il est bien évident que l'on se doit d'établir une convention justifiée par des prestations. Cet accord reprend donc une liste de prestations à accomplir.

Il est précisé par ailleurs, que Grand Lac a signé un contrat d'assistance technique avec la Saur pour toutes nos installations d'eau potable. Cette société dispose de tous les moyens techniques et humains pour intervenir sur l'ensemble des équipements, réservoirs, conduites et branchements, sur tout type de fuite sur le réseau. En astreinte, le délai d'intervention précisé dans cette convention est d'une heure.

Par ailleurs nos interlocuteurs de Grand Lac sont disponibles et attentifs au transfert. Très présents sur le territoire, ils se déplacent chaque fois à notre demande, pour une question ou un problème quels qu'ils soient.

Il faut souligner la qualité de nos rapports avec l'ensemble des représentants de Grand Lac, que ce soit les vice-présidents en charge des dossiers ou les techniciens.

Voté à l'unanimité



02 / BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N ° 3

Afin de prendre en charge le règlement - du remplacement de l'ATSEM en maladie - d'intégrer le résultat du budget de l'eau dans le budget de la commune et de mandater les dernières échéances d'emprunts, il est nécessaire de modifier les crédits de la façon suivante :

| Investissement Dépenses | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|---|-----------------------|-------------------------|
| 1641 - Emprunts et dettes assimilés | | 3 300.00 € |
| 2051 - concessions et droits similaires | 3 300.00 € | |
| | 3 300.00 € | 3 300.00 € |
| Fonctionnement Dépenses | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 6718 - Autres charges exceptionnelles | | 5 000.00 € |
| 6411- Personnel titulaire | 5 000.00 € | |
| 66111- intérêts réglés à l'échéance | | 300.00 € |
| 6161 - assurances multirisques | 300.00 € | |
| | 5 300.00 € | 5 300.00 € |

Voté à l'unanimité



03 / APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) SUITE AUX TRANSFERTS DES COMPETENCES EAUX PLUVIALES, EAU POTABLE ET GEMAPI

Madame le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui arrête définitivement les attributions de compensation sur les compétences :

- eau potable
- eaux pluviales
- et GEMAPI
- nous n'avons pas de compétence sociale, puisqu'elle était exercée par la Communauté de Communes.

En ce qui concerne la compétence « eau potable », l'attribution de compensation se fait au profit de Grand lac. En effet, chaque année le budget principal devait compenser la perte du budget « eau potable » et les recettes ne couvraient pas les dépenses. Pour 2018, le montant de la compensation est arrêté définitivement à 5.501 € et pour mémoire en 2021, il sera de 550 €.

En ce qui concerne la compétence « eau pluviale », nous n'avons pas de budget. Cependant nous avons effectué des travaux sur la totalité des ruisseaux et sur les bacs à graviers, et l'ensemble avait été remis à Grand Lac en bon état.

Les coûts ont été estimés. La part investissements est calculée sur la base du linéaire dont on dispose sur la commune.

L'attribution de compensation est donc évaluée à 3.852 € par an.

Nous nous étions équipés en conséquence et nous pourrions être amenés à effectuer des travaux en sous-traitance. Les heures correspondantes à ces travaux seront bien évidemment facturées, mais nous n'intervenons qu'à la demande de Grand lac et non pas sur notre initiative.

Pour ce qui est de la compétence GEMAPI, il est rappelé que nous avons adhéré au SHR (Syndicat du Haut-Rhône).

C'est le SHR qui va poursuivre son action sur le Rhône, et c'est aujourd'hui Grand Lac qui adhère à ce syndicat.

Il s'agit du transfert des cotisations que l'on versait au SHR.



03 / APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) SUITE AUX TRANSFERTS DES COMPETENCES EAUX PLUVIALES, EAU POTABLE ET GEMAPI , suite

La synthèse représente donc :

- Eau potable 5.501 €
- Eaux pluviales : 3.852 €
- GEMAPI : 2.737 €

Soit un total de compensation négative de 12.090 € pour 2018

Cette somme est déduite du montant de la CLECT que nous percevons pour 2018

L'attribution définitive pour 2018 représente un versement, au profit de la commune, de 221.432 €
Ce montant comprend la partie attribuée au syndicat qui exerce les compétences sociales liées à l'enfance et à la petite enfance, compétences qui avaient été transférées pour un total de 60.000 €

Voté à l'unanimité



04 / PRIVATISATION DES BARRAGES FRANÇAIS

La région nous a sollicités pour une position par rapport à la privatisation de 2 lots de barrages français ;

Nous avons une histoire particulière sur la région c'est la concession CNR. Nous avons déjà délibéré pour le maintien de la CNR sur le Rhône, surtout lorsque l'on connaît les MIG (Missions d'Intérêt Général) pour lesquelles la CNR intervient dans le financement des investissements, les derniers pour nous étant ceux de la Via Rhôna.

Enfin, les barrages peuvent devenir des sites à risque selon leur entretien. EDF de ce point de vue est très attentive aux visites régulières et aux contrôles des infrastructures.

Il est donc proposé de prendre cette délibération pour maintenir un niveau de qualité sur ces barrages.

Voté à l'unanimité



05 / AVENANT PARCELLAIRE N° 1 A LA CONVENTION DE PORTAGE N° 18-384

Il est rappelé la délibération du 15 février dernier demandant à l'EPFL (Établissement Public Foncier Local) de faire l'acquisition de terrains à l'ouest du terrain de camping actuel afin de modifier ses accès et de l'étendre.

Dans notre délibération nous avons omis la parcelle ZX8 de 426 m²

Ce qui porte le total des terrains dont on demande le portage à l'EPFL à 9.388 m²

Voté à l'unanimité



06 / CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES HTA - PARCELLE ZK59

Nous sommes toujours dans les conventions de passage avec Enedis pour l'enfouissement de la ligne Haute Tension. Il s'agit aujourd'hui de la parcelle ZK 59 qui est un chemin d'exploitation. Il est précisé qu'une réunion avec ENEDIS et les 4 communes concernées par ces enfouissements va avoir lieu.

Si quelqu'un souhaite connaître le passage des lignes, Monsieur JOURDAN a les plans déposés par Enedis, vous pouvez donc venir les consulter.

Il est précisé également que certaines conventions sont signées directement avec les propriétaires puisque ENEDIS va passer aussi sur les propriétés privées lorsqu'il ne peut faire autrement.

Voté à l'unanimité



07 / CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE RUFFIEUX CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE ET ANIMATION

Il s'agit d'une convention régularisant la mise à disposition de personnel croisé dans le cadre des services techniques et activités périscolaires qui doit fonctionner sous forme d'échange de personnel.

Voté à l'unanimité



La séance est levée à 19h30

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu, sauf imprévu le vendredi 11 janvier 2019

INFORMATIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE/DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

Permis de construire

- Néant

Déclarations de travaux

- Luce CHARDON - 420 Route de Mathy - Changement d'affectation du garage
- Robin Lyderic PIEDNOIR - 227 Chemin de Mareste - Pose de fenêtres de toit
- Confort Solution Energie (Chez M. et Mme GARRIOCK) - 531 Route de Chevignay - Pose de panneaux photovoltaïques
- Philippe BOUCHATAY - 2671 Route de Venaize - Rénovation toiture
- Solution Energie France (chez M. et Mme ROCHE) - 1113 Route de Mathy - Pose de panneaux photovoltaïques

Ces dossiers sont étudiés et l'avis du Maire est transmis aux services de Grand Lac.

• • •

LE PLUi

Nous travaillons actuellement sur la partie Règlement, intégration et implantation des constructions.

La proposition du BE était de décider un alignement par rapport aux constructions existantes.

Cette décision paraît difficile ; il suffit de traverser Serrières pour se rendre compte que ce projet ne peut se réaliser

De plus nous avons constaté que chaque commune avait sa propre règle de recul par rapport à la départementale. Il a donc été décidé que nous allions, sur chacune de nos communes, arrêter des secteurs ou l'alignement est obligatoire, et d'autres où il pourra y avoir des différences. Cela sera représenté sur le plan cadastral.

Par rapport à la départementale, le recul est de 7 m par rapport à l'emprise publique sur toute la Chautagne. Voici le calendrier :

10 décembre comité de pilotage sur l'aspect extérieur des constructions,

Il y a eu une réunion spécifique calendrier PLUi ; il est évident que les délais sont beaucoup trop courts et nous avons posé le principe de :

- Arrêt du PLUi octobre 2019
- Approbation en mai 2020 après enquête publique en avril 2020
- Le PLUi serait alors validé en conseil communautaire en juin 2020

On ne peut pas faire plus court.

• • •

CARRIÈRE

La partie adverse a rendu ses conclusions sur nos deux recours : l'un contre le défrichement et l'autre contre « l'arrêté carrière ».

Une réunion avec les personnes qui travaillent sur le dossier aura lieu car nous avons peu de temps, nos conclusions doivent être déposées le 14 décembre prochain

L'ÉCOLE MATERNELLE

Le SIVOS réuni cette semaine a validé le principe des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle. L'architecte a été choisi par la commission d'appel d'offres constituée pour le SIVOS avec deux représentants de chaque commune (Ruffieux/Motz et Serrières). Il s'agit du cabinet Grenot, architecte qui est déjà intervenu sur la crèche.

*Le montant global travaux + honoraires de maîtrise d'œuvre se situe à 300.000 €
Travaux prévus sur l'été 2019.*

Pour Serrières se sont Madame Sandrine PERRIN et Monsieur Jean Marc JOURDAN qui suivront cette réalisation. Pour Ruffieux, Monsieur Pierre Yves PASQUALI, j'ai sollicité Monsieur le Maire de Ruffieux pour que Pierre Yves puisse nous assister sur ce chantier, il a une parfaite maîtrise du sujet puisqu'il était économiste lorsqu'il était en activité. De plus il avait déjà réalisé une étude approfondie et complète des travaux nécessaires pour améliorer ce bâtiment, simplement il n'avait pas étudié la partie chauffage ni le traitement d'air indispensable aujourd'hui dans des locaux accueillant des enfants.

• • •

INCIVILITÉS

Nous avons pris contact avec les gendarmes, Monsieur Pierre REVERCHON est en relation régulière avec eux, des auditions sont en cours car nous avons déposé des plaintes.

J'ai demandé à la gendarmerie de fixer une date afin de convoquer les parents à la mairie en leur présence. J'ai aussi demandé à Monsieur REVERCHON de me faire un chiffrage des dégradations qui feront l'objet d'une facturation auprès des responsables.

Nous lançons une réflexion d'installation de caméras sur certains points particulièrement sensibles.

• • •

LES COMPTEURS LINKY

ENEDIS a organisé une réunion à la mairie pour que les personnes qui s'interrogent sur la pose de ce compteur puissent venir en parler.

Monsieur Pierre REVERCHON a assisté à la réunion qui s'est plutôt bien passée.

La mairie n'a pas à prendre position sur le sujet, nous ne pouvons en aucune façon nous insérer dans une relation client/fournisseur. D'ailleurs ceux qui ont fait cette démarche se sont fait rappeler à l'ordre par le Préfet.

• • •

SCOT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL A L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

C'est par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) que nous avons les perspectives de développement sur les territoires, sachant qu'il ne se résume pas à cela, mais c'est aussi une réflexion sur l'organisation du territoire.

Il faut savoir que la Savoie est attrayante et que la perspective de l'évolution démographique est de + 100.000 habitants en 2040

Et donc les questions sont les suivantes :

- *Où les met-on ?*
- *Comment se déplacent-ils ?*
- *Où vont-ils travailler ?*
- *Les besoins en logements, eau, école ?*
- *Les enjeux climatiques liés ?*

RENDEZ-VOUS

LE RENDEZ-VOUS SAVEURS MER VIGNES ET HOUBLON

*Organisé par Croqueurs de Lune
Samedi 22 décembre 2018
de 10h à 22h Salle des Fêtes*

• • •

RÉVEILLON

*Organisé par le comité des fêtes
Lundi 31 décembre 2018
Salle des Fêtes*

• • •

VOEUX DU MAIRE

*Organisé par la Mairie
Samedi 12 janvier 2019
à 11 heures à la Salle des Fêtes*

SUIVEZ L'ACTUALITÉ de votre commune

FACEBOOK

Suivez tout ce qui se passe sur Serrières en Chautagne via la page facebook
<https://www.facebook.com/serrieresenchautagne>



flashez ce code pour accéder directement à la page facebook